

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/10/2013

Réception par le Prefet : 21/10/2013

Publication : 25/10/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-4-6-2

Séance du vendredi 18 octobre 2013

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le Conseil Général,

- VU les lois Grenelle I et II d'août 2009 et de juillet 2010 ainsi que le décret d'application du 27 décembre 2012, fixant l'objectif de constituer une trame verte et bleue en France et définissant les moyens d'atteindre ces objectifs à travers l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE),
- VU l'article L 371-3 du Code de l'Environnement,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- émet un avis défavorable au projet actuel de SRCE compte tenu notamment des incertitudes relatives à l'évolution de sa portée réglementaire effective, des différents zonages non concertés avec l'échelon local et de l'absence de moyens financiers spécifiques de la part de l'Etat et de la Région coresponsables de ce schéma particulièrement ambitieux,
- affirme le soutien du Département aux objectifs fondamentaux de la démarche qui visent à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques,
- réaffirme l'engagement du Département dans les actions qu'il porte et soutient financièrement en la matière, notamment au travers des GERPLAN, de la politique « rivières » et du volet environnemental de la politique routière,

- confirme l'adhésion du Département à ces objectifs en engageant la démarche de classement en réserve biologique mixte (intégrale et dirigée) des massifs forestiers du Seewand et de la Haute-Bers, dont il est propriétaire, dans la vallée de la Doller,
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté

1 vote contre : Frédéric HILBERT.

3 votes contre le point relatif à l'avis défavorable
au projet actuel de SRCE : Pierre FREYBURGER,
Gilbert BUTTAZZONI et Jo SPIEGEL.